

# Professeur(e) de collège et de lycée

**Les professeurs de collège et de lycée, spécialistes d'une discipline générale, ont le goût des études et celui de la transmission du savoir. Seuls face à des classes de vingt à trente élèves, ils doivent posséder une très bonne résistance physique et nerveuse.**

- **Métiers associés :** professeur d'allemand, professeur d'anglais, professeur de biologie, professeur de français, professeur de langues, professeur de mathématiques, professeur de philosophie, professeur de physiques, professeur d'espagnol, professeur d'histoire-géographie
- **Domaines professionnels :** Enseignement - formation
- **Centres d'intérêt :** enseigner, éduquer, m'occuper d'enfants ou d'adolescents

**Métier accessible après un bac **STI-GE****  
(Sciences et Technologies Industrielles spécialité Génie Electronique)  
**Métier accessible après un bac **S-SI****  
(Scientifique option Sciences de l'Ingénieur)

## Nature du travail

### Transmettre des savoirs

Du latin à la technologie, les contenus des programmes dispensés au collège et au lycée sont vastes. Mais la mission est la même pour tous les professeurs : transmettre des connaissances, contribuer à l'éducation des élèves et les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il faut aussi les guider, les aider à s'organiser dans leur travail personnel, évaluer leurs acquis.

### En dehors des cours

La préparation des cours, la correction des copies, la mise au point d'exercices adaptés au niveau de l'élève, constituent le prolongement des heures de cours. D'autres activités s'y ajoutent comme l'organisation d'activités pluridisciplinaires ou de projets parascolaires (visites, voyages...)

### Travail en équipe

Dans l'établissement scolaire, le professeur fait partie de l'équipe pédagogique et travaille en collaboration avec le conseiller principal d'éducation et les autres enseignants. S'il est professeur principal, il coordonne les conseils de classe, organise les relations avec les parents et exerce une responsabilité particulière dans l'orientation de ses élèves, en relation avec le conseiller d'orientation-psychologue.

## Conditions de travail

### 15 h ou 18 h par semaine

Un professeur certifié (titulaire du CAPES) a dix-huit heures de cours par semaine en collège ou lycée ; un agrégé en a quinze, le plus souvent en lycée. Autonomes, ils préparent et dispensent seuls leurs cours tout en respectant un programme donné par l'Éducation nationale.

### En réalité beaucoup plus

Le travail en équipe, le projet interdisciplinaire, les travaux personnels encadrés, le suivi individualisé des élèves..., la participation à l'orientation et les relations avec les parents : autant d'activités qui expliquent que les enseignants estiment à plus de 39 heures le temps consacré à leur métier par semaine.

### Premier poste

Après la réussite au concours, tout est fait pour que le stagiaire soit, dans la mesure du possible, nommé dans l'académie correspondant à sa première demande. Pour des raisons de répartition des postes disponibles, un professeur débutant démarre souvent sa carrière en région parisienne ou dans le nord de la France, parfois dans des établissements réputés difficiles. Il est possible, au bout de quelques années, de se faire muter dans la région de son choix.

## Vie professionnelle

### Des places à prendre

Les jeunes diplômés sont toujours aussi nombreux à se présenter aux concours. La situation de l'emploi semble assez prometteuse : en raison des départs à la retraite, l'Éducation nationale devrait renouveler une bonne part de ses effectifs avant 2012, avec une dominante pour les matières scientifiques. Mais les postes mis aux concours le sont également en fonction du budget alloué, c'est pourquoi le volume des recrutements est ajusté chaque année, pour chaque discipline.

### Et après, d'autres voies

Avec cinq années d'ancienneté, un enseignant peut se présenter au concours de chef d'établissement scolaire ou d'inspecteur d'académie. Il peut aussi devenir formateur en IUFM (institut universitaire de formation des maîtres). Quelques postes sont également accessibles dans les lycées français à l'étranger, ainsi que par voie de détachement dans les établissements relevant d'autres ministères et dans les organismes de recherche et, par voie de mutation, dans l'enseignement supérieur.

## Rémunération

### Salaire du débutant

**1530** euros brut/mois (certifié), **1660** euros brut/mois (agrégé).

## Compétences

### Tonus et autorité

Tous le disent : c'est un métier qui demande beaucoup d'énergie. Face à des classes de vingt à trente élèves, et autant de personnalités différentes, de nombreuses qualités personnelles sont requises. Il s'agit d'être à la fois enthousiaste et rigoureux dans ses cours, capable de souplesse et de fermeté. Il faut posséder une bonne santé nerveuse et une solide résistance physique.

### Souplesse et adaptabilité

L'enseignant doit veiller à ne jamais décourager ses élèves. Pour cela, mieux vaut adapter ses exigences à ses élèves, arriver à comprendre pourquoi ils butent sur un problème, quitte à remettre en cause les méthodes traditionnelles pour en trouver d'autres.

### Curiosité et passion

Aimer sa discipline et la maîtriser ne suffisent pas : le professeur doit savoir accrocher son auditoire et expliquer les choses clairement. Mais la capacité à transmettre des savoirs et la confiance en soi s'acquièrent aussi avec la pratique.

### Concours : passage obligé

**Pour enseigner dans les collèges et les lycées, qu'ils soient publics ou privés, il faut, après une licence, passer par la case concours.**

- CAPES : licence + concours. La meilleure préparation, non obligatoire, aux concours du CAPES est assurée en un an par les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). Il en existe un par académie. On y entre avec une licence de la spécialité que l'on veut enseigner. Le concours (21 % de reçus en 2005) a lieu à la fin de la première année. La seconde année (rémunérée) est largement consacrée à un stage en établissement.
- Agrégation : master 1<sup>re</sup> année + concours. Pour se présenter à l'agrégation, les candidats doivent être titulaires d'un bac + 4 au minimum (ou du CAPES) et suivre des cours de préparation à l'université durant un an. Une fois reçus à ce concours, très sélectif (12 % en 2005 de reçus), les agrégés sont intégrés en seconde année d'IUFM pour leur stage, avant la première affectation.
- Dans le privé aussi. Les jeunes qui veulent devenir professeurs dans l'enseignement privé doivent passer le concours du CAFEP, strict équivalent du CAPES. La préparation à ce concours est assurée par les IUFM, en partenariat avec les ARPEC (associations régionales pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique)

### Concours d'accès au métier :

- Professeur agrégé de l'enseignement secondaire
- Professeur certifié de l'enseignement (CAFEP) privé sous contrat
- Professeur certifié de l'enseignement (CAFEP) privé sous contrat - 3e concours
- Professeur certifié d'enseignement secondaire (CAPES)
- Professeur certifié d'enseignement secondaire (CAPES) - 3e concours